

RECOMMANDATION AU RAPPORTEUR GÉNÉRAL DE L'AVIS DE L'APF SUR LE THÈME DU " DIALOGUE DES CULTURES " EN PRÉPARATION DU SOMMET DE BEYROUTH

La promotion de la diversité culturelle, de la langue française et la protection de la propriété intellectuelle sont des éléments au coeur des préoccupations des parlementaires de la région Amérique. Par conséquent, la région Amérique désire que l'accent soit davantage mis sur ces questions dans l'Avis de l'APF sur le " dialogue des cultures ".

L'assemblée régionale Amérique :

CONSIDÈRE que la promotion de la diversité culturelle et de la langue française doit reposer sur une éducation de qualité qui fait largement place à l'enseignement écrit de la langue française,

DÉSIRE ÉGALEMENT RAPPELER que toute mesure visant à promouvoir le " dialogue des cultures " devrait s'appuyer sur un environnement familial et communautaire propice au développement d'une vie culturelle enrichissante,

RECONNAÎT de façon unanime l'importance d'une convention internationale consacrée à la diversité culturelle et souhaite que l'APF œuvre dès maintenant en faveur de l'adoption d'une telle convention.

AFFIRME que les biens et services culturels ne peuvent être considérés comme de simples marchandises,

RÉITÈRE à la fois sa conviction que la libéralisation des échanges profite globalement à l'ensemble de la communauté internationale mais qu'en contrepartie, il faut être attentif aux risques d'une uniformisation de la production culturelle,

MENTIONNE l'importance de respecter les cultures locales et d'encourager par tous les moyens possibles l'épanouissement des minorités linguistiques,

ENCOURAGE le gouvernement canadien à compléter sa révision de la Loi sur le droit d'auteur,

DEMANDE au rapporteur général de se pencher sur la situation des entreprises culturelles qui possèdent un quasi-monopole sur certains réseaux de distribution.

CONSIDÈRE que les parlementaires, en tant que représentants des citoyens, doivent encourager l'utilisation de la langue française, tant dans les domaines scientifique, juridique, économique que culturel,

ESTIME qu'il ne revient pas au seul pouvoir exécutif le soin de veiller au " dialogue des cultures " et que les parlementaires ont un rôle crucial à jouer en ce sens,

RECONNAÎT que les échanges interparlementaires permettent d'identifier des enjeux culturels communs à la Francophonie,

SOUHAITE que les parlementaires francophones jouent un rôle accru de consultation et de surveillance au sein des organisations internationales dont la mission est vouée à la promotion de la culture,

RECOMMANDE au pouvoir exécutif d'augmenter les budgets alloués à la culture et à la promotion du patrimoine.